



## Cadre de référence

### Evolution de la carte des formations professionnelles initiales

#### Rentrée scolaire 2019

L'élaboration de la carte des formations professionnelles s'opère conformément à la fiche action du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) adopté par le Conseil Régional le 20 novembre 2017. L'évolution de la carte des formations professionnelles initiales nécessite de prendre en considération les réalités territoriales, notamment en terme d'emploi et de perspectives d'insertion professionnelle.

La Normandie dispose d'atouts à valoriser : un territoire terre et mer, un fort potentiel en matière d'énergies renouvelables, des filières industrielles d'avenir (aéronautique, agroalimentaire, cheval, santé...), un tissu de PME innovantes et performantes. Mais elle doit aussi faire face à de nombreux défis: mutation numérique de l'économie, équilibre et équité des territoires, difficultés des entreprises à trouver de la main d'œuvre qualifiée et à recruter d'un côté, difficultés des demandeurs d'emploi à s'insérer de l'autre.

Chaque année, en accord avec la région académique (Académies de Caen et de Rouen), la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et la Direction Interrégionale de la Mer (DIRM), la Région arrête la carte des formations professionnelles initiales (article L214-13-1 du Code de l'Education).

Toutefois, la rentrée scolaire 2019 s'inscrit dans un contexte de réforme qui touche tout particulièrement l'apprentissage. De ce fait, ne seront pris en compte pour l'instruction de cette année que des projets sous statut scolaire. Les voies de la mixité et de l'apprentissage ne sont donc pas concernées par l'appel à projet.

Ce cadre de référence partagé entre la Région et les Autorités Académiques détermine les orientations dans lesquelles doivent s'inscrire les dossiers.

L'ensemble des dossiers sera également soumis à l'analyse des représentants des secteurs professionnels et des ambassadeurs territoriaux. Il sera tenu compte de leurs avis dans la sélection des dossiers en opportunité.

L'évolution de la carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée scolaire 2019 s'effectue selon deux modalités distinctes :

- D'une part, sont ciblés les projets dont les besoins ont d'ores et déjà été identifiés. Ils émanent des rencontres avec les entreprises à l'occasion des rencontres territoriales, d'études et de diagnostics. (Liste ci-dessous). Ils peuvent aussi résulter de la création de nouveaux diplômes, filières, préconisés au niveau national et pertinents au plan régional.
- D'autre part, seront étudiées les propositions émanant des établissements qui feront l'objet dans un premier temps d'une analyse d'opportunité, puis dans un second temps d'une analyse de faisabilité par les services selon les modalités définies à l'article 3 – 2 du présent document.

### **1 - Les besoins de formation identifiés**

Cette liste recense les ouvertures de formation jugées opportunes pour répondre aux besoins de l'économie. A cette fin, les établissements en capacité de proposer une offre de service pourront déposer un dossier de candidature. La décision finale interviendra à l'issue d'une analyse de faisabilité de la formation qui vérifiera les conditions de mise en œuvre sur des moyens humains, techniques et financiers.

<b>Zone géographique</b>	<b>Niveau de formation</b>	<b>Type de diplôme attendu</b>	<b>Libellé de la formation ou compétences attendues</b>
Région Normandie	IV	MC	Animation – gestion de projets dans le secteur sportif
Bayeux - Vire	III	BTS	Métiers du guidage et du conseil en expertise territoriale (tourisme)
Elbeuf - Louviers	III	BTS	Electrotechnique

### **2 - Propositions émanant des établissements**

Les propositions peuvent porter sur une demande d'ouverture, de fermeture ou de redéploiement. Elles peuvent s'inscrire dans la perspective des trois prochaines rentrées scolaires. Il est possible de proposer à l'ouverture ou fermeture des projets pour la rentrée scolaire 2019, 2020 ou 2021.

Il est également possible de proposer une augmentation ou diminution d'effectif ayant pour effet la création ou la suppression d'une division. Dans ce cas, il convient de déposer un dossier pour proposer cette évolution de la carte des formations de votre établissement, compte tenu des implications en termes d'équipement des plateaux techniques, par exemple.

Les projets s'inscriront dans les orientations suivantes :

- Pour les ouvertures, les redéploiements ou les créations de division:
  - **L'offre de formation doit aboutir à une insertion professionnelle réelle analysée** au regard de l'évolution des besoins de compétences attendues par les entreprises
  - Une **cohérence** est attendue par rapport à l'offre de formation déjà existante dans l'établissement, en termes de filière de formation et/ou de niveau
  - Le projet doit être pertinent au regard de l'offre de formation présente dans un rayonnement géographique
  - Les propositions de formation s'appuyant sur des innovations (en termes d'ingénierie pédagogique, hybridation de formations, partenariat avec des entreprises...) et permettant d'aboutir à une meilleure insertion professionnelle des jeunes, seront particulièrement valorisées. Par exemple et tout particulièrement, la proposition d'ouverture de BTS innovants en lycée professionnel
  
- Pour les fermetures et les suppressions de division :
  - Une formation ne permettant pas ou plus une insertion professionnelle suffisante ni une poursuite d'études en cohérence dans le cadre d'un parcours
  - Le faible remplissage d'une formation ou l'absence totale d'élèves
  
- Les champs d'exclusion :
  - Les demandes d'ouverture par la voie de la mixité et de l'apprentissage
  - Les formations supérieures hormis les BTS et BTSA
  - Les formations d'enseignement général, les baccalauréats technologiques, les ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) sont des formations non professionnelles faisant l'objet d'un appel à projet spécifique

### **3 - Etude du dossier**

Les dossiers de candidature sont à retourner par voie dématérialisée (exclusivement) à l'adresse dédiée [cartedesformations@normandie.fr](mailto:cartedesformations@normandie.fr) au plus tard le **15 mai 2018**.

**Pour les ouvertures de formation par la voie scolaire dans les lycées de l'Education Nationale et pour les formations de la DRAAF intégrées au réseau « sanitaire et social services à la personne », le projet doit avoir fait l'objet d'une demande d'avis au réseau d'établissements.**

**Ces derniers définiront un ordre de priorité entre les différentes demandes de formations.**

Les dossiers seront ensuite instruits en deux temps :

- Du 16 mai au 13 juillet 2018 : analyse de l'opportunité des projets
- Du 16 juillet au 15 novembre 2018 : analyse de la faisabilité des projets

A noter que certaines formations agricoles sont qualifiées « à enjeux particuliers ». A ce titre, leur ouverture est soumise à la validation du ministère de l'agriculture et de l'Alimentation (liste précisée en annexe).

### **3-1 L'analyse d'opportunité**

L'analyse d'opportunité permet de déterminer la pertinence du projet. Elle repose sur les orientations définies, le taux de remplissage de formations analogues, les capacités d'insertion, les parcours et passerelles envisageables, les poursuites d'études, le vivier potentiel de recrutement dans le secteur géographique défini...

Le projet devra démontrer la réelle pertinence de la demande, notamment en s'appuyant sur le **soutien des acteurs du monde professionnel** (branches, filières, fédérations, employeurs...). A ce sujet, il ne s'agit pas d'avoir simplement interrogé quelques entreprises du secteur pour démontrer le caractère opportun d'une formation : les branches professionnelles seront contactées et informées par le porteur du dossier avant dépôt de la candidature.

Pour les établissements relevant de l'Education Nationale ainsi que de la DRAAF, il est à noter que tout projet d'ouverture devra être étudié au regard d'un redéploiement possible sur le territoire, compte tenu de la tendance démographique baissière.

Dans ce cadre, pour les établissements relevant de l'Education Nationale uniquement, une réflexion peut d'ores et déjà être menée sur la fermeture de formations relevant de la filière administrative, en vue de créer en lieu et place de nouvelles formations à l'insertion professionnelle effective ou aux poursuites d'études avérées.

L'analyse des dossiers se fera par les services de la Région et les Autorités Académiques. Les projets opportuns seront arrêtés conjointement pour la voie scolaire, par le Président de Région et les Autorités Académiques.

### **3-2 L'analyse de faisabilité**

L'analyse de faisabilité s'effectuera au regard des critères suivants :

- la temporalité pour la mise en œuvre des projets,
- les moyens humains,
- les coûts de fonctionnement (matière d'œuvre...),
- les équipements (plateaux techniques, matériels, locaux...)
- les moyens connexes (internat, transports...)...

#### **4 – Echéances calendaires**

- 15 mai 2018 : retour des dossiers de candidature
- 13 juillet 2018: sélection des projets en opportunité (codécision Président de Région / Autorités Académiques)
- 15 novembre : validation de l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales, en opportunité et faisabilité (codécision Président de Région / Autorités Académiques)
- Décembre 2018 : consultation des instances
  - o Conseil Académique de l'Education Nationale (Rouen et Caen)
  - o Comité Régional de l'Enseignement Agricole
  - o Comité Paritaire interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation
  - o Comité Régional de l'Emploi de la Formation et l'Orientation Professionnels
- Février 2019 : Adoption par le Conseil Régional de l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales

#### **5- Références règlementaires :**

Code de l'Education, article L214-13-1

Code du Travail, article L6121-1

Code rural, article L811-1 et suivants

#### **6- Documents de références :**

- o Le CPRDFOP 2017-2022
- o « Diagnostic CPRDFOP » du CARIF-OREF  
[http://www.cariforefnormandie.fr/sites/default/files/publications/Diagnostic%20CPRDFOP-nov-2016\\_0.pdf](http://www.cariforefnormandie.fr/sites/default/files/publications/Diagnostic%20CPRDFOP-nov-2016_0.pdf)
- o Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales
- o Le Schéma Régional de Développement de l'Economie des Entreprises pour l'Innovation et l'Internationalisation  
[https://www.normandie.fr/sites/default/files/documents/politiques/economie/srd\\_eii\\_complet\\_region\\_normandie.pdf](https://www.normandie.fr/sites/default/files/documents/politiques/economie/srd_eii_complet_region_normandie.pdf)
- o « Panorama socio-économique 2016 de la Normandie » de la DIRECCTE  
<http://normandie.direccte.gouv.fr/Panorama-socio-economique-2016>
- o « Les métiers en tension » du CARIF-OREF  
<http://www.cariforefnormandie.fr/metiers-en-tension>
- o « Besoins de main d'œuvre 2017 » de Pôle Emploi  
<http://statistiques.pole-emploi.org/bmo/>